

VOTER, C'EST PAS COMPLIQUÉ!

C'est vrai que les élections cantonales, qui auront lieu le 30 avril prochain, on l'air beaucoup moins passionnantes que les élections présidentielles en France voisine. Même si vous avez reçu le matériel de vote et vous êtes prêts à changer le monde grâce à votre voix, une fois que vous ouvrez l'enveloppe tout cela semble bien compliqué. Deux petits livres avec des listes de noms, vous ne savez pas pour qui voter ? Encore pire, vous ne savez pas comment voter ? Ne vous inquiétez pas on est là pour répondre à vos questions les plus brûlantes.

C'est quoi la différence entre le grand conseil et le conseil d'état?

Recevoir deux bulletins de vote en même temps peut porter à confusion. Néanmoins, il faut savoir que le Grand Conseil et le Conseil d'état sont complètement différents!

Le grand conseil

Le grand conseil, c'est le parlement du canton. C'est là où sont votées les lois et les décrets cantonaux sous réserve de l'autorité du peuple. En tant qu'autorité suprême du canton, le grand conseil supervise le Conseil d'état et l'administration cantonale en votant le budget pour ces organes. Le grand conseil est composé de 150 personnes élues dans plusieurs districts du canton pour un mandat de 5 ans, du 1er juillet 2017 au 30 juin 2022. Les parlementaires sont élus à représentation proportionnelle, c'est à dire que chaque district élit un nombre de députés en fonction de sa population.

Le conseil d'état

Le conseil d'état (et non pas le conseil des états) est essentiellement le gouvernement du canton; le pouvoir exécutif. Son rôle est de faire appliquer les lois et les décrets du grand conseil mais aussi d'élaborer les projets de lois et les budgets. Le conseil d'état doit également diriger l'administration cantonale.

Chacun des 7 membres qui composent le conseil d'état est à la tête d'un département dont la présidence du conseil d'état.

L'élection a lieu sur deux tours. Le premier tour ayant lieu le 30 avril 2017, si aucun des candidats n'obtient une majorité absolue le deuxième tour aura lieu le 21 mai 2017.



Comment voter?

Toutes ces listes peuvent intimider même les plus courageux mais voter est beaucoup plus simple que ce que l'on pense. Une fois que vous ouvrez l'enveloppe, vous trouverez deux livrets. Le premier, estampillé Conseil d'état, et le deuxième, Grand Conseil. En ouvrant les livrets, vous trouverez une brève explication des élections, un mode d'emploi et des listes de candidats.

Pour le grand conseil

Vous pouvez choisir une seule liste ou un seul bulletin vierge que vous pouvez modifier pour inclure les candidats que vous voulez. Vous pouvez même voter deux fois pour le même candidat. Le nombre de suffrages auxquels vous avez droit est différent selon l'arrondissement où vous habitez. Vous pouvez trouver cette information à la page 3 du livret.

Pour le conseil d'état

C'est le même principe que pour le grand conseil. Il n'y a qu'un seul bulletin de vote que vous pouvez

également modifier. Seule différence, vous avez droit à 7 suffrages pour cette élection.

Mais, je vote pour qui alors?

Maintenant que vous savez comment voter, il vous reste encore à savoir pour qui voter. Si vous voulez en savoir un peu plus sur les candidats vous retrouverez toutes les infos sur <https://www.easyvote.ch/fr/home/>. Et si vous n'avez pas le temps de lire tout ça vous pouvez faire un test qui vous aidera à savoir quels sont les meilleurs choix pour vous.

C'est quoi le but de ces votations finalement?

Les élections cantonales ont deux buts principaux : élire les conseillers d'état qui sont au nombre de 7 dans le canton de Vaud et élire les 150 députés qui siègeront au grand conseil. Ceux-ci seront élus pour une durée de 5 ans et auront un impact direct sur la vie dans le canton.